MODE D'EMPLOI ET CARNET D'ENTRETIEN

E-VEREST

Il convient de lire attentivement ce manuel avant la première utilisation du véhicule

TABLE DES MATIÈRES

MODE D'EMPLOI

1. CONSEILS DE SÉCURITÉ 8
1.A. Le véhicule 8
1.B. La batterie 11

2. LES CONDITIONS DE GARANTIE DU VÉHICULE...14
2.A. Cette garantie de 2 ans couvre.....14
2.B. La garantie s'applique sous condition.....14
2.C. La garantie ne couvre pas.....15

3. ENTRETIEN.....17
3.A. Conseils d'entretien.....17
3.B. Stockage prolongé.....17

4. PRÉSENTATION DE L'E-VEREST.....18
4. A. Caractéristiques techniques.....18
4.B. Description globale.....19
4.C. Poste de conduite 20
4.C. Tableau de bord.....21

5. CONTRÔLES RÉGULIERS POUR UNE UTILISATION EN TOUTE SÉCURITÉ.....22

6. MISE EN ROUTE.....23

7. USAGE EN CIRCULATION ET MISE À L'ARRÊT.....24

8. STATIONNEMENT.....25

9. BATTERIE.....26
9.A. Recharge.....26
9.B. Le niveau de charge.....26

CARNET D'ENTRETIEN

CONTRÔLE PÉRIODIQUE.....28
A. Vérification du niveau de liquide de frein.....28
B. Vérification des plaquettes de frein.....29
C. Pression des pneumatiques.....30
D. Vérifications de l'usure des pneumatiques.....30

VOTRE VÉHICULE.....31

CONTRÔLE AVANT MISE EN CIRCULATION.....32

PROGRAMME DE MAINTENANCE.....33
- Contrôles visuels.....33
- Intervention maintenance.....34

E-VEREST

MERCI D'AVOIR CHOISI UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE PINK

100 % électrique et rien d'autre :
Pas de réservoir additif d'essence dans nos véhicules. Le véhicule électrique Pink Mobility est plus silencieux, plus rapide, plus propre !

Service Après-Vente 360° :
Vous avez un problème ? Pink Mobility a la solution. Parce que la sécurité de votre mobilité est notre priorité, Pink Mobility s'engage à trouver une solution pour l'entretien et la réparation de votre moto, selon votre besoin!

Zéro surprise, on vous dit tout :
Vous entrez dans un monde nouveau : l'univers propre de la mobilité électrique. Plus d'huile de vidange, pas de gaz d'échappement, pas de filtre. Vous saurez tout ; Pink vous explique tout !

MODE D’EMPLOI

1. CONSEILS DE SÉCURITÉ

1.A. Le véhicule

La moto électrique E-VEREST (125cc) est soumise à la réglementation en vigueur en France pour les 2 roues d'une puissance électrique supérieure à 4 kW. Son usage est réservé aux personnes titulaires du permis A1 ou du permis B avec formation 125cc. Ce carnet d'utilisation et d'entretien contient des recommandations importantes pour l'utilisation de votre moto en toute sécurité. Il décrit les conditions du contrat de garantie et doit être considéré comme partie intégrante du véhicule et à ce titre, doit être transféré à tout nouveau propriétaire et/ou utilisateur.

⚠ IMPORTANT

Il est impératif d'en avoir pris parfaitement connaissance avant toute utilisation de la moto.
Le non-respect des informations données dans ce manuel peut être la cause de détérioration du matériel ou de blessures graves.

Les informations et caractéristiques décrites dans ce manuel sont précisées à titre indicatif et peuvent être sujettes, dans le cadre d'une amélioration constante de nos produits, à modification sans préavis. Photos non contractuelles.

La moto électrique E-VEREST (50cc) est soumise à la réglementation en vigueur en France pour les 2 roues d'une puissance électrique inférieure à 4 kW (L1e).
Son usage est réservé aux personnes titulaires du permis de conduire B, ou munies du permis AM.

1. CONSEILS DE SÉCURITÉ

1.A. Le véhicule (suite)

Recommandations importantes pour une utilisation en toute sécurité

- Ne jamais rouler sans casque, gants et vêtements adéquats, toujours respecter le code de la route.
- Toujours respecter la pression des pneumatiques comme indiqué p. 30.
- Ne pas rouler avec des vêtements trop longs qui pourraient être entraînés par les roues.
- Ne jamais conduire à des vitesses excessives au regard des conditions de circulation et/ou de votre expérience.
- Toujours garder à l'esprit que la tenue de route et les distances de freinage sont affectées en cas de pluie, neige, verglas, mauvais revêtement, signalisation au sol ou lorsque les pneus sont froids.
- Votre véhicule étant équipé d'un frein moteur électrique au niveau de la roue arrière, veuillez adapter votre conduite, notamment en cas de freinage dans les virages.
- Ne jamais conduire sous l'emprise d'alcool, stupéfiants ou médicaments.
- Il est déconseillé de rouler à plus de 30 km/h sur toute route pavée (trous, nids de poules, ...).
- Toujours conserver les deux mains sur le guidon.
- Avant toute utilisation, prendre connaissance des conseils de conduite figurant dans ce manuel.
- Ces indications étant non exhaustives, Pink Mobility SAS ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque accident et de ses conséquences éventuelles en cas de mauvaise utilisation de ce véhicule.
- Effectuer un contrôle régulier de votre moto (voir page 22).
- Afin de bénéficier de la garantie, n'utiliser que des pièces de rechange d'origine Pink Mobility SAS .
- Le moteur, situé dans le châssis, peut chauffer en cas d'utilisation prolongée : ne pas toucher sans laisser refroidir.

1. CONSEILS DE SÉCURITÉ

1.A. Le véhicule (suite)

Recommandations importantes pour une utilisation en toute sécurité

Cette moto est homologuée une place. Il est donc interdit de prendre un passager à l'arrière.

Pink Mobility SAS ne peut être tenue pour responsable d'éventuelles conséquences directes ou indirectes du montage d'accessoires non adaptés et/ou non homologués par Pink Mobility SAS ou dont le montage n'aurait pas été effectué dans les règles de l'art.

Pink Mobility SAS ne peut être tenue pour responsable des modifications non conformes au certificat de conformité, et de leurs conséquences éventuelles, effectuées par un tiers ou le propriétaire sur le véhicule.

1. CONSEILS DE SÉCURITÉ

1.B. La batterie

CE PRODUIT CONTIENT DU LITHIUM

Veuillez lire et suivre les instructions de manipulation de la batterie avant de l'utiliser. Une utilisation incorrecte de la batterie peut provoquer une surchauffe, un incendie, une rupture, et les dommages ou la détérioration des capacités de la batterie.

IMPORTANT

Li-ion

Les batteries Lithium-Ion (Li-ion) peuvent présenter un risque d'explosion, d'incendie, de blessures, d'intoxication et des dégâts matériels importants si les batteries ne sont pas chargées correctement.

Les distributeurs et détaillants n'endossent aucune responsabilité civile dès lors que les instructions et mise en garde n'ont pas été appliquées à la lettre.

En achetant ces batteries, l'utilisateur s'engage à lire les instructions complètement et assume l'entière responsabilité des risques associés à l'utilisation des batteries lithium.

1. CONSEILS DE SÉCURITÉ

1.B. La batterie (suite)

ATTENTION

Ne pas démonter, réparer ni modifier.
Démonter, réparer ou modifier l'appareil risque de provoquer un incendie ou de causer un fonctionnement anormal entraînant des blessures.

1. Température
Ne pas utiliser ou laisser la batterie à très haute température (par exemple, à une forte exposition directe du soleil ou dans un véhicule par temps très chaud). Sinon, elle peut surchauffer, sa performance en sera affectée et sa durée de vie sera raccourcie.

2. Électricité statique
Ne pas utiliser dans un endroit où l'électricité statique est élevée, sinon, les dispositifs de sécurité peuvent être endommagés, provoquant une situation préjudiciable.

3. Apparence / odeur anormale
Si la batterie dégage une odeur, génère de la chaleur, devient décolorée ou déformée, si elle paraît anormale lors de l'utilisation, la recharge ou le stockage, la retirer immédiatement du chargeur ou de la moto et la placer dans un lieu dégagé.

4. Contamination des bornes de connexion
Dans le cas où les bornes de connexion de la batterie sont contaminées, nettoyer les bornes avec un chiffon sec avant utilisation. Dans le cas contraire, vous pourriez rencontrer une perte ou absence de puissance à l'utilisation et/ou une défaillance de charge en raison de la mauvaise connexion entre la batterie et le circuit électronique de l'instrument.
Si la contamination persiste, faites vérifier l'état des cosses par un professionnel.

5. Batteries endommagées
Soyez informés que des batteries endommagées peuvent provoquer un incendie. Isoler les parties métalliques apparentes avec un adhésif isolant avant de retourner à Pink Mobility SAS (pinkmobility.com) pour recyclage.

1. CONSEILS DE SÉCURITÉ

1.B. La batterie (suite)

- Ne pas immerger la batterie dans l'eau ou l'eau de mer, et stocker la batterie dans un environnement frais et sec.
- Ne pas utiliser ou laisser la batterie près d'une source de chaleur comme une flamme ou un radiateur.
- Lors de la recharge, utiliser le chargeur de batterie fourni avec celle-ci.
- Ne pas laisser les bornes de la batterie (+ et -) entrer en contact avec un fil ou tout métal (comme un collier de métal ou une épingle à cheveux) qui pourrait provoquer un court-circuit.
- Ne pas percer, donner de coup, écraser ou laisser tomber la batterie.
- Ne pas démonter ou modifier les batteries. Si la batterie est démontée, elle n'est plus sous garantie.
- Ne pas manipuler d'objets contondants à proximité ou sur la batterie.

ATTENTION

1. La batterie doit être chargée avec le chargeur approprié, en conformité avec le mode d'emploi.
2. La batterie ne doit être utilisée qu'avec le matériel agréé.
3. Ne pas utiliser la batterie avec d'autres batteries de fabricant, différents types et / ou modèles de batteries telles que les piles sèches, piles nickel-hydrure métallique, ou des batteries au nickel-cadmium, ou des piles neuves et anciennes lithium ensemble.
4. Ne pas décharger la batterie en continu quand elle n'est pas chargée.
5. Température de fonctionnement : Charge : 0 ~ 55 °C / décharge : -20 ~ 65 °C.
6. Température de stockage : 0 ~ 20 °C.
7. Vérifier le niveau de charge et recharger la batterie avec son chargeur au moins une fois tous les 3 mois.
8. Ne pas remiser une batterie fortement déchargée sous risque de perte définitive de sa fonction.

2. LES CONDITIONS DE GARANTIE DU VÉHICULE

Les conditions de garantie sont celles en vigueur à la date de la commande passée. Les extraits ci-dessous sont donnés à titre indicatif et peuvent avoir fait l'objet d'une évolution.

Pink Mobility SAS garantit les véhicules Pink contre tout défaut de construction ou de matière, pendant une durée de 2 ans ou 20 000 km (premier des deux termes atteint) à compter de la date de première mise en circulation du véhicule. Cette date est inscrite dans le certificat de garantie, ou à défaut sur la carte grise du véhicule.
Le chargeur de batterie est quant à lui garanti 1 an.

Des défauts non signalés auprès de Pink Mobility SAS avant l'expiration de ces délais, sont exempts de tout droit de garantie. Si un défaut est détecté et réparé durant sa période de garantie, la garantie est reconduite pour une période de 6 mois pour la ou les pièces remplacées et ce, à compter de la date de remplacement. Dans tous les cas, la garantie ne se prolonge pas au-delà de sa période initiale.

2.A. Cette garantie de 2 ans couvre :

La remise en l'état ou l'échange des pièces reconnues défectueuses par Pink Mobility SAS.

Pink Mobility SAS décide du remplacement ou de la réparation des pièces défectueuses.

Les pièces remplacées et retournées deviennent la propriété de Pink Mobility SAS.

2.B. La garantie s'applique sous conditions :

La moto doit avoir été réparée ou contrôlée dans un atelier agréé par Pink Mobility SAS.

Les vérifications périodiques prévues dans ce carnet d'entretien doivent être réalisées en temps voulu et par un atelier agréé par Pink Mobility SAS.

La moto ne doit en aucune façon avoir été transformée par des entreprises non agréées par Pink Mobility SAS, ou équipée d'accessoires non agréés par Pink Mobility SAS et/ou dont le montage aurait été effectué sans respecter les règles de l'art.

2. LES CONDITIONS DE GARANTIE DU VÉHICULE

2.B. La garantie s'applique sous conditions : (suite)

Les pièces d'origine ne doivent pas être remplacées par d'autres pièces non agréées par Pink Mobility SAS.
La moto perd sa garantie en cas de modification pour des compétitions sportives.

En cas de non utilisation prolongée, le véhicule doit être conservé dans un endroit protégé et sa batterie chargée au minimum à 20%. Il est impératif de vérifier régulièrement le niveau de charge afin d'éviter la décharge profonde, non prise en charge par la garantie.

Les droits initiaux de garantie restent inchangés en cas de revente de le moto. Les acheteurs successifs bénéficient de cette garantie, notamment pour les entretiens périodiques, sous réserve que les conditions d'application aient été remplies par chacun des propriétaires du véhicule.

Pour prendre effet, toute divergence aux conditions de garantie précitées nécessitent une confirmation écrite de la part de Pink Mobility SAS.

2.C. La garantie ne couvre pas :

1. Des pièces à usure normale comme par exemple : optiques, ampoules, pneumatiques, garnitures et liquide de frein, ainsi que les accessoires ne faisant pas partie de l'équipement de série.
2. Toute dégradation liée à un mauvais positionnement du chargeur de batterie, du fait des sollicitations dans un environnement dont l'utilisateur est responsable.
3. Les frais occasionnés par l'entretien courant ou résultant de l'usure normale des pièces. Sont considérés comme pièces consommables : le système de freinage (plaquette, disque, liquide…), la chaîne ou la courroie, les pneumatiques, les roulements, les ampoules, le connecteur femelle de batterie, le connecteur mâle de la moto.
4. Des avaries dues à une mauvaise utilisation, un maniement contraire aux instructions du manuel d'utilisation, une sur-utilisation de la moto, ou une surcharge même passagère.
5. Les dégâts liés à une utilisation tout terrain de la moto.
6. Les dégâts liés à une immersion du moteur au-delà de son axe de rotation (flaques, cours d'eau, inondation, etc.).

2. LES CONDITIONS DE GARANTIE DU VÉHICULE

2.C. La garantie ne couvre pas : (suite)

7. Les frais consécutifs à l'immobilisation du véhicule et au transport du véhicule ou des pièces jusqu'à l'atelier de réparation.

8. Les dégâts consécutifs à des accidents.

9. Les dégâts imputables à une cause extérieure ayant endommagé la moto, tels que les impacts de gravillons, salage des voieries, retombées atmosphériques chimiques, animales ou végétales sur la peinture ou les détériorations liées à l'utilisation d'un nettoyeur haute pression ou la corrosion superficielle des pièces métalliques.

10. Les dégâts consécutifs à des phénomènes naturels, chutes de grêle, inondations par exemple. Tout autre frais non spécifiquement prévu par la présente garantie contractuelle ou par la garantie légale et notamment, les frais de maintenance conformément au présent carnet et exigences du constructeur.

11. L'emploi de matériel ou logiciel ayant pour but d'augmenter la puissance du véhicule ainsi que toute modification des paramètres du contrôleur éliminent systématiquement toute possibilité de recours en garantie. De plus, ces modifications entraînent la responsabilité pleine et entière du propriétaire et/ou de l'utilisateur quant à toutes conséquences éventuelles en cas d'avarie ou d'accident ou de contrôle de police.

12. L'état de décharge profonde d'une batterie n'est pas couvert par la garantie. Cette dégradation est exclue du champ de la garantie car elle ne relève pas du fabricant.

MISE EN GARDE

- Éviter de trop accélérer sur des surfaces boueuses, caillouteuses, trop étroites, gelées, dans les passages de canaux.
- Conduire prudemment de nuit ainsi qu'en cas de pluie, de neige, de vent fort et de brouillard.
- Ne pas utiliser dans un escalator/surface en déplacement/véhicule.
- La batterie doit être régulièrement rechargée afin d'éviter toute décharge profonde, dégradation irréversible des cellules et composants.

3. ENTRETIEN

3.A. Conseils d'entretien

Certaines parties du véhicule sont particulièrement agressées par les substances polluantes contenues dans l'atmosphère et notamment par le salage des routes en hiver.

La meilleure protection contre cette corrosion est de réaliser un lavage régulier de votre moto en prenant garde de ne pas exposer les parties électriques à des jets directs d'eau ainsi que d'appliquer un produit de protection antirouille sur toutes les pièces métalliques.

Votre distributeur Pink Mobility SAS vous conseillera utilement dans le choix des produits d'entretien et de protection anticorrosion.

3.B. Stockage prolongé

En cas de non-utilisation prolongée, le véhicule doit être conservé dans un endroit tempéré, protégé et sa batterie chargée préalablement à 75%. Il est impératif de vérifier régulièrement le niveau de charge afin d'éviter la décharge profonde, non prise en charge par la garantie.

N.B.

Une batterie perd naturellement de sa charge avec le temps. Vérifier régulièrement que l'état de charge ne passe pas sous les 20 %.

Utiliser le chargeur fourni avec votre véhicule pour recharger la batterie.

Tension nominale : 72 Volts
Tension de charge : 83 Volts
Intensité de charge : 10 A (rapide)

4. PRÉSENTATION DE L'E-VEREST

4.A. Caractéristiques techniques

	Enduro	Supermotard 50cc	Supermotard 125cc
Moteur	Moteur synchrone à aimants permanents		
Puissance nominale	3 kW (12kW en pic)		
Vitesse max	45 km/h		110 km/h
Pack Batterie	Intégrée Lithium-NMC 72V50Ah 3,6 kWh		
Chargeur	72V 18A		
Temps de charge	1h45 à 80% - 2h30 à 100%		
Autonomie max	90 km		70 km
Contrôleur	APT 2400		
Couple	400 N.m à la roue		
Pente max	35°		
Poids à vide	110 kg		
Poids total autorisé en charge	223 kg		
Freins	Disques AV + AR ventilés		
Roues	70/100-19 (AV) - 90/100-16 (AR)	110/70-17 (AV) - 120/70-17 (AR)	
Amortisseur avant	Double suspension ajustable Longueur 790 mm ø 45-48 Tube intérieur ø 37		
Amortisseur arrière	Suspension ajustable Longueur 435 mm Débattement 70 mm		
Éclairage	Full LED		
Empattement	1320 mm		
Dimensions	1940 x 760 x 1170		
Garantie*	Moto : 2 ans / 20 000 km Chargeur : 1 an		

*Premier des deux termes atteint

4. PRÉSENTATION DE L'E-VEREST

4.B. Description générale

1. Rétroviseurs
2. Indicateurs de direction avant - LED
3. Projecteur principal
4. Amortisseur avant
5. Protection de l'amortisseur avant
6. Rayon roue avant en aluminium
7. Pneu avant
8. Béquille latérale
9. Boîte de vitesse et moteur
10. Repose pied droit
11. Disque de frein arrière
12. Garde boue arrière
13. Indication de direction arrière
14. Feu arrière
15. Selle
16. Bloc batterie
17. N°de châssis

4. PRÉSENTATION DE L'E-VEREST

4.C. Poste de conduite

1. Protection guidon en coton
2. Réservoir de liquide de frein
3. Rétroviseur droit
4. Mode sport
5. Accélérateur
6. Mode économique
7. Clignotant gauche / droit
8. Klaxon
9. Poignée gauche
10. Embrayage
11. Interrupteur de feu
12. Coupe-circuit
13. Rétroviseur gauche

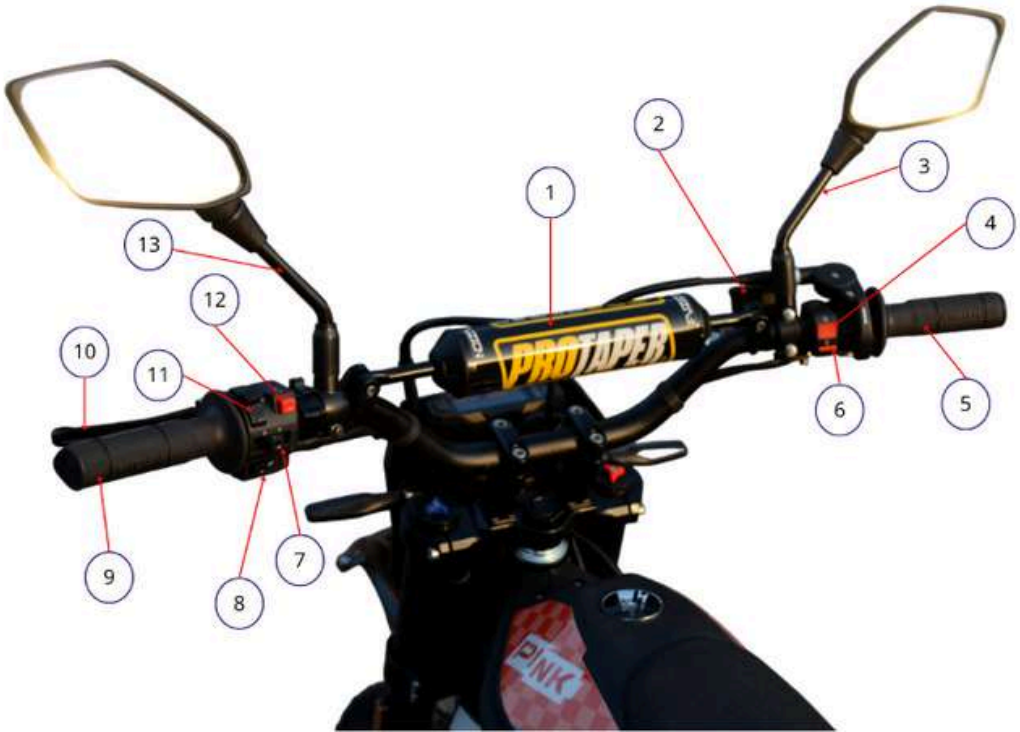

4. PRÉSENTATION DE L'E-VEREST

4.D. Tableau de bord

1. Voyant clignotant
2. Voyant feu de route
3. Niveau de charge de la batterie
4. Vitesse
5. Vitesse engagée
6. Kilométrage TRIP / ODO
7. Voyant en charge
8. Voyant Mode économe
9. Voyant Mode Sport
10. Parking

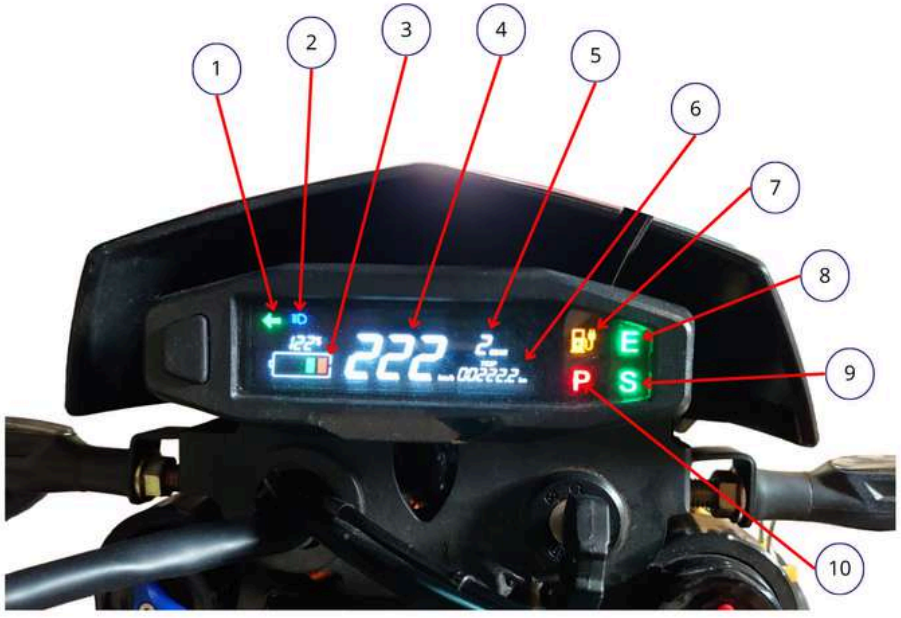

5. CONTRÔLE RÉGULIER POUR UNE UTILISATION EN TOUTE SÉCURITÉ

IMPORTANT

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier les points suivants avant toute utilisation du véhicule :

1. Vérifier le niveau du liquide de freinage.

2. Vérifier l'usure des garnitures de freinage. (plaquettes de freins)

3. Vérifier le bon serrage des roues.

4. Vérifier l'état et la pression des pneumatiques.

5. Vérifier l'éclairage et le fonctionnement de la signalisation, des amortisseurs et de la direction.

6. En cas d'immobilisation prolongée de votre véhicule, veuillez prévoir une charge complète de votre moto avant utilisation sur route.

6. MISE EN ROUTE

1

Mise sous tension (contact)

Insérer la clé dans la serrure et la tourner dans le sens horaire jusqu'à la position . Le tableau de bord s'allume.

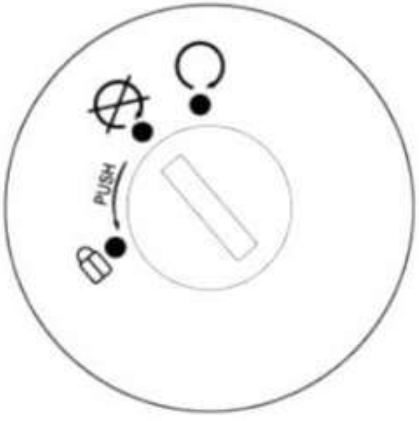

2

Activation / démarrage

Pour démarrer, pressez la poignée de frein jusqu'à ce que le témoin « Ready » apparaisse sur l'écran.

7. USAGE EN CIRCULATION ET MISE À L'ARRÊT

1 Utilisation des indicateurs de direction

Déplacer le bouton vers la direction désirée.
Un témoin lumineux sur le tableau de bord indique le bon fonctionnement du clignotant.

Un appui sur le bouton central coupe l'indicateur.

2 Le freinage

Presser le levier enclenche le freinage hydraulique.
Répartiteur de freinage (CBS) :
Lorsque le frein arrière est pressé, le freinage est réparti de la manière suivante :

- 60% sur la roue arrière
- 40% sur la roue avant

3 Mise hors tension (contact)

Tourner la clé dans le sens anti-horaire jusqu'à la position .
Le tableau de bord s'éteint.

8. STATIONNEMENT

ATTENTION :

Ne pas garer la moto en pente : elle risque de se déséquilibrer ou de se dérober.

1 Verrouillage de la colonne de direction

Tournez d'abord le guidon à fond vers la gauche, insérez la clé en position et enfoncez-la. En même temps, tournez la clé dans le sens inverse des aiguilles d'une montre jusqu'à la position . Enlevez la clé. La barre de direction est verrouillée.

2 Béquille :

Béquille latérale

Elle est munie d'une sécurité qui coupe le moteur en position baissée.

Afin de mettre la moto sur la béquille latérale, se positionner sur le côté gauche de la moto, la tenir par le guidon et abaisser la béquille avec le pied.

9. BATTERIE

9.A. Recharge

Mettre la moto dans un endroit sûr et SEC.

Brancher d'abord le chargeur à la prise de la moto puis brancher le chargeur sur une prise secteur.

Le témoin LED du chargeur doit passer au rouge fixe sinon recommencer la manipulation.

Lorsque la batterie est pleine, le témoin LED du chargeur passe au vert fixe et le chargeur s'arrête automatiquement.

À la fin de la charge, débrancher d'abord la prise secteur du mur, puis le connecteur de la moto.

9.B. Le niveau de charge

Le niveau de charge apparaît sur l'écran de la moto.

ATTENTION :
Il n'est pas possible d'allumer la moto en même temps que celle-ci recharge.

CARNET D’ENTRETIEN

CONTRÔLES PÉRIODIQUES

A. Vérification du niveau de liquide de frein

Le contrôle du niveau de liquide de frein au guidon, côté gauche et droit, doit être effectué sur sol plan horizontal et guidon droit. Il concerne le levier droit et gauche au guidon.

En aucun cas, le niveau ne doit être inférieur au centre du regard. En cas de baisse brutale du niveau de liquide de frein, le véhicule doit être inspecté par un concessionnaire agréé. L'opération de complément doit être confiée à un concessionnaire agrée.

Si le liquide est noir/opaque et qu'on ne peut discerner la partie métallique à l'intérieur, il faut purger le circuit et remplacer le liquide.

N.B.

Liquide de frein à utiliser : répondant à la norme DOT3 ou DOT4 et provenant d'un bidon scellé.

CONTRÔLES PÉRIODIQUES

B. Vérification des plaquettes de frein

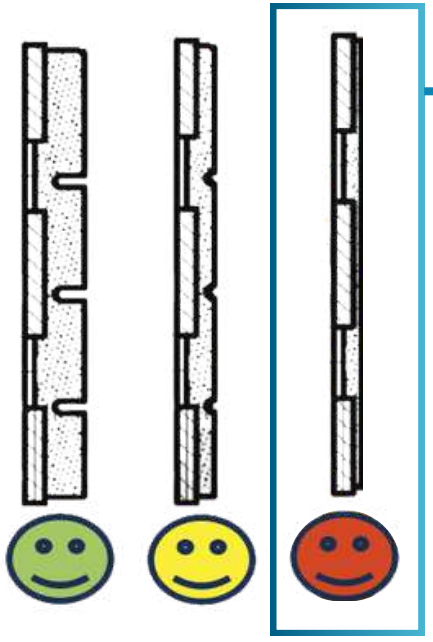

AVERTISSEMENT

Ne plus utiliser le véhicule et procéder au remplacement des plaquettes.

Épaisseur	Nominale	Min.
Plaquettes avant	4 mm	2 mm
Plaquettes arrière	4 mm	2 mm

CONTRÔLES PÉRIODIQUES

C. Pression des pneumatiques

ENDURO : la pression des pneumatiques doit être de 1.0 bar à l'avant et à l'arrière.
SUPERMOTARD : la pression des pneumatiques doit être de 2.0 bars à l'avant et 2.2 à l'arrière.

D. Vérification de l'usure des pneumatiques

Un pneu est considéré comme usé lorsque les témoins d'usure affleurent.
Dans le cas où vos pneumatiques ne seraient pas pourvus de cet indicateur, la profondeur minimale des sculptures en tous points du pneu ne doit pas être inférieure à 1 millimètre.
Si tel est le cas, veuillez immédiatement changer celui-ci.
Plusieurs facteurs peuvent affecter la durée de vie des pneus : conditions climatiques, conditions de stockage et d'utilisation, charge, vitesse, pression de gonflage, entretien, etc. Chacun d'entre eux peut modifier considérablement la durée de vie escomptée.
Pour plus d'informations, consultez nos conseils d'usage et de sécurité.

VOTRE VÉHICULE

Visa du concessionnaires :

Modèle : ☐ ENDURO 50cc

☐ SUPERMOTO 50cc

☐ SUPERMOTO 125cc

Immatriculation : .....

Couleur : .....

N° de série : .....

.....

N° de série batterie : .....

N° de série moteur : .....

Date d'achat : .....

CONTRÔLES AVANT MISE EN CIRCULATION

- Vérifier le niveau de liquide de frein.
- Vérifier le bon fonctionnement des freins avant et arrière, et notamment l'usure des plaquettes de frein.
- Vérifier le bon fonctionnement de la poignée d'accélération.
- Vérifier le bon fonctionnement de la marche arrière.
- Vérifier le bon débattement des amortisseurs arrière et avant.
- Vérifier la bonne pression des pneus.
- Charger et mettre en place la batterie.
- Vérifiez le bon fonctionnement de tous les équipements électriques.
- Vérifier le fonctionnement de l'activation du moteur au guidon et le coupe circuit au niveau de la béquille latérale.
- Vérifier le bon fonctionnement de toutes les ampoules.
- Vérifier le réglage du faisceau lumineux des phares.
- Contrôler le bon serrage des éléments de trains roulants (roues/amortisseurs) et des éléments de freinage (étriers).
- Vérification par essai routier du fonctionnement global du véhicule (comportement, freinage, suspension, direction).

Date et signature :

Visa du concessionnaire :

PROGRAMME DE MAINTENANCE

- **Contrôles visuels**

	Intervention	1000 km / 2 mois	6000 km / 6 mois	12 000 km / 12 mois	18 000 km / 18 mois	24 000 km / 24 mois	30 000 km / 30 mois	36 000 km / 36 mois	42 000 km / 42 mois	48 000 km / 48 mois	54 000 km / 54 mois	60 000 km / 60 mois
Mécanique	Usure pneus	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Pression pneus	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Niveau liquide freins	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Usure plaquettes frein AV et AR	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Serrage roues	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Serrage béquille	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Amortisseurs	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Électrique	État général batterie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	État connecteur batterie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Ampoules	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Commodos	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Coupe circuit béquille	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Témoin lumineux freinage	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Mise en charge batterie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Carrosserie	État général carénage & chassis	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Vérifier guidon (tordu, abimé,...)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Optiques (rayures graves, casse,..	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Fermetures (selle, neimann,...)	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
	Ancrage caisson	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

PROGRAMME DE MAINTENANCE

- **Intervention maintenance**

Interventions	1 000 km / 2 mois	6 000 km / 6 mois	12 000 km / 12 mois	18 000 km / 18 mois	24 000 km / 24 mois	30 000 km / 30 mois	36 000 km / 36 mois	42 000 km / 42 mois	48 000 km / 48 mois	54 000 km / 54 mois	60 000 km / 60 mois
Mécanique											
Changement plaquettes AV		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Changement pneu AR		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Changement plaquettes AR		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Changement pneu AV			X		X		X		X		X
Changement disques de frein AV							X				
Changement disques de frein AR							X				
Amortisseurs AV							X				
Amortisseurs AR							X				
Purge circuit freinage					X				X		
Électrique											
Test batterie	X	X	X		X		X	X	X		X
Contrôle complet batterie				X			X			X	
Contrôle contrôleur				X			X			X	

PROGRAMME DE MAINTENANCE

Révision des 1 000 km / 2 mois

Date : ___/___/____

Remarques

Visa

Révision des 6 000 km / 6 mois

Date : ___/___/____

Remarques

Visa

PROGRAMME DE MAINTENANCE

Révision des 12 000 km / 24 mois

Date : ___/___/____

Remarques

Visa

Révision des 18 000 km / 36 mois

Date : ___/___/____

Remarques

Visa

PROGRAMME DE MAINTENANCE

Révision des 24 000 km / 48 mois

Date : ___/___/____

Remarques

Visa

Révision des 30 000 km / 60 mois

Date : ___/___/____

Remarques

Visa

PROGRAMME DE MAINTENANCE

Révision des ..... km / ...mois

Date : ___/___/____

Remarques

Visa

Révision des ..... km / ...mois

Date : ___/___/____

Remarques

Visa

PROTAPER
PINK

PINK MOBILITY SAS FRANCE

contact@pinkmobility.com

pinkmobility.com
+33 1 30 50 00 08